

*Les subsides*

Il s'agit d'une politique qui a été et continue d'être favorable à l'intérêt du pays, aussi bien pour l'industrie pétrolière que pour la structure industrielle du pays.

En décembre 1985, ce gouvernement a approuvé une politique en matière d'investissement étranger en amont du secteur pétrolier. Cette politique se fonde sur un objectif visant à favoriser la propriété canadienne à 50 p.100 dans le secteur pétrolier au moyen de mesures souples, respectueuses du marché et de la nécessité d'encourager l'investissement.

Notre politique en matière d'acquisition dans le secteur pétrolier et gazier est très claire. Elle permet l'acquisition de sociétés déjà contrôlées par des intérêts étrangers, le tout sujet à des engagements de canadianisation et d'investissement. Deuxièmement, elle ne permet pas l'acquisition par des sociétés contrôlées par des intérêts étrangers de sociétés canadiennes, en bonne santé financière.

Troisièmement, elle permet d'envisager l'acquisition de sociétés à contrôle canadien qui éprouvent manifestement des difficultés financières.

Cette politique s'est avérée un succès. La propriété canadienne a augmenté de façon significative depuis 1984, soit d'environ 5,5 p. 100 depuis que le gouvernement actuel a pris le pouvoir en 1984 avec cette politique. La propriété canadienne se maintenait à 42,5 p. 100 en 1984, elle est maintenant, en 1986, à 48 p. 100. Donc, cette politique souple, qui «balance» l'intérêt des investissements et l'intérêt de la canadianisation, a porté des fruits et, actuellement, 48 p. 100 de la propriété est canadienne.

Nous désirons évidemment que ce résultat continue de s'accroître. Je suis persuadé que sous la direction de ce gouvernement la tendance à long terme se maintiendra à la hausse. Cependant, nous devons admettre qu'on pourrait se trouver face à des bénéfices ou à des pertes au bilan, particulièrement à l'occasion de périodes de restructuration ou de baisse du prix international, comme l'industrie en a récemment fait l'expérience.

C'est là la politique générale du gouvernement. Maintenant, dans le cas particulier de Dome, il est important là également de rechercher un équilibre entre notre objectif de canadianisation et notre objectif d'accroître l'exploration et la mise en valeur de ce secteur industriel. Il ne sert à rien de dire que les ressources naturelles sont la propriété des Canadiens si on n'en arrive pas, par une politique, à les mettre en valeur. Ce que le gouvernement cherche, c'est un équilibre dans la politique d'investissement pour s'assurer que ces richesses naturelles qui sont la propriété et l'héritage des Canadiens soient réellement mises en valeur dans l'intérêt des Canadiens et de notre structure industrielle.

Voyons d'abord les faits dans la question de Dome. Dome est déjà, il faut le rappeler, une société à actionnariat majoritairement étranger. Près de 57 p. 100 des détenteurs d'actions de la société Dome sont des étrangers. En plus de cela Dome a une situation particulière dans l'industrie pétrolière. Elle est la deuxième plus importante société en ce qui a trait aux revenus en amont. Elle est la plus importante propriétaire foncière de l'Ouest canadien. Elle occupe le premier rang pour ses réserves gazières ainsi que le septième rang pour ses ressources pétrolières. Elle est devenue la plus importante productrice de gaz et

la troisième plus importante productrice de pétrole et d'hydrocarbures. Elle est un important employeur, près de 4 000 personnes travaillent pour Dome.

Mais voici, Dome a une dette de 6,3 milliards de dollars. Récemment, elle annonçait des pertes de 2 milliards de dollars soit la plus grosse perte de l'histoire économique du Canada. C'est donc une société manifestement dans l'esprit de tout le monde dans une situation financière catastrophique. Étant donné ses problèmes financiers, Dome est limitée dans ses échanges commerciaux quotidiens. Elle n'a pas pu et ne peut pas procéder aux investissements nécessaires pour maintenir ses actifs, aux investissements nécessaires pour mettre en valeur les territoires sur lesquels elle a des permis.

*[Traduction]*

Dans le cas de Dome en particulier il importe de réaliser l'équilibre entre notre objectif de canadianisation et notre désir d'augmenter la prospection et la mise en exploitation dans cette industrie. Premièrement, examinons les faits. Dome n'est pas une société entièrement canadienne. Environ 57 p. 100 de ses actionnaires sont des étrangers. Cette société occupe une place prépondérante dans cette industrie. C'est la deuxième plus grande société en ce qui concerne les recettes en amont. Elle est le plus grand propriétaire foncier de l'ouest du Canada et possède les plus grandes réserves gazières et pétrolières. Elle se classe au septième rang pour la production de gaz et au troisième rang pour la production de pétrole et d'hydrocarbures. C'est un gros employeur; environ 4 000 personnes travaillent pour Dome. Mais Dome a une dette de 6,3 milliards de dollars. Elle vient récemment d'annoncer une perte de 2 milliards de dollars, la plus grosse de l'histoire du Canada. Étant donné ses difficultés financières, Dome a été gênée pour mener ses affaires normalement. Elle ne peut effectuer les investissements nécessaires pour exploiter ses terres.

*[Français]*

Donc une solution satisfaisante au problème de Dome s'avère très importante pour la suite des activités gazières et pétrolières de l'Ouest canadien. Il est nécessaire que la société se remette sur pied et qu'elle soit en mesure de faire des investissements dynamiques dans ses avoirs. Les créanciers de Dome ont également besoin d'une solution à ce problème qui a duré depuis trop longtemps. Et j'inclus dans ces créanciers tout un groupe de petites sociétés de l'Ouest canadien qui approvisionnent Dome.

Le gouvernement a fait preuve de prudence dans ce dossier complexe aux conséquences nombreuses. Il est évident que le gouvernement n'a aucune intention d'acheter Dome. Et, par conséquent, l'initiative appartient au secteur privé. Cela ne diminue en rien l'importance que nous accordons à Dome mais nous n'utiliserons pas les fonds publics pour régler un problème causé par le secteur privé. Nous avons adopté cette position pour les raisons suivantes: D'abord, laissez-moi vous rappeler l'origine de la dette de Dome qui se chiffre, comme je l'ai dit, à 6,3 milliards de dollars. C'est Dome, non pas le gouvernement du Canada, qui a emprunté cet argent. Ce sont les banques, non pas le gouvernement, qui ont prêté cet argent. Il est clair que toute solution aux problèmes de Dome nécessitera de la part des prêteurs et des détenteurs d'actions de la société qu'ils reconnaissent que leurs investissements et leurs prêts valent moins que les coûts d'acquisition ou leur valeur aux livres.